Chez lecteurs, je vous informe aujourd'hui que l'université a émis l'idée d'installer, dans chaque UFR, un fumoir. Tout d'abord, qu'est-ce qu'un fumoir selon eux? Il s'agirait d'une pièce entièrement vide, fermée, c'est-à-dire quatre murs et un toît, qui servirait uniquement à aller fumer sa cigarette. Qu'apporterait de bon ces fumoirs? Ils permettraient de réduire le nombre de fumeurs passifs puisque les gens iraient fumer dans une salle dédiée à cela et ne devraient donc pas fumer à l'extérieur où fumeurs et non fumeurs peuvent se trouver. Mais on peut se demander si la création de ces fumoirs interdirait de fumer devant les bâtiments ou non. La plupart des fumeurs jetant leurs mégots par terre, l'installation de fumoirs permettrait de restreindre la zone à nettoyer et diminuerait donc le nombre de mégots à l'entrée des bâtiments des UFR, ce qui améliorerait l'image extérieure des bâtiments. Mais qu'est-ce que cela apporterait aux fumeurs, qui sont donc les premiers concernés? Bien que cela permettrait surement une entente supérieur entre les fumeurs, le fait qu'il s'agirait d'une pièce fermée signifie que la fumée reste bloquée dans la pièce ce qui entraine une forte odeur de cigarette qui s'imisse dans les vêtements, les cheveux, les sacs, etc. Mais peut être que cette odeur désagréable pourrait permettre de dégouter certains fumeurs de l'idée d'aller fumer. Néanmoins, on peut supposer que cette salle permettrait d'avoir moins froid, lorsque les fumeurs vont fumer en hiver par exemple, elle apporterait également le confort d'un toît donc pas de pluie, la météo ne serait plus dérangeante pour aller fumer, ce qui améliorerait certains domaines de conditions pour fumer. Mais le manque d'air pourrait l'être. On peut se demander si les quatres murs seraient nécessaires, trois seraient peut être suffisants et plus adéquats. On peut aussi se questionner sur la superficie de la pièce, il serait fort désagréable pour les fumeurs qu'ils se retrouvent tous entasser, ne pouvant avoir de conversation privée et ne pouvant se déplacer à son souhait. On peut également s'interroger sur l'emplacement de ces fumoirs. S'ils se retrouvent à côté d'une salle de cours, l'odeur viendra-t-elle déranger? Le bruit sera t'il dérangeant également? Ou ces fumoirs seront-ils installer à l'extérieur du batiment, dans quel cas les fumeurs devraient sortir de leur batiment pour aller dans cette pièce mais si il n'est pas interdit de fumer dehors peut être qu'ils ne feront pas l'effort d'aller dans cette salle.